



N° 64 - octobre 2015

Bulletin de liaison

EDITO

Par ce bulletin, nous nous efforçons de vous faire vivre ou revivre les activités récentes de l'association. Cette édition fait ainsi une large place aux échanges entre les participants à la conférence du 28 mars et les invités, Madame Julie BASTARD représentante de la CPAM et Monsieur Éric VILLENEUVE directeur de Cap Emploi. Ces échanges ont mis en évidence la souffrance vécue par de nombreux déficients auditifs ayant une activité professionnelle.

Les quelques adhérents qui ont profité de la sortie à Ploërmel le 11 octobre, ont pu voir en avant première le film réalisé par Oreille et Vie, « Une journée ordinaire », un film qui doit permettre de mieux faire comprendre nos difficultés au quotidien. Les premiers échos, venus de personnes en situation de surdité et de personnes entendant, montrent que le message passe.

Ce film, qui doit être largement diffusé, et chacun peut y contribuer, ouvre de nouvelles possibilités d'animation à l'association. Ainsi le Conseil d'Administration a prévu de le présenter en mars 2016 dans trois « ciné-débat », à Vannes (10 mars), Ploërmel (16 mars), et Lorient (22 mars), sur le thème de la souffrance psychologique des personnes malentendantes ou sourdes. Chacun peut déjà en noter les dates et les faire connaître autour de lui.

Les membres du Conseil d'Administration ont d'autres projets en tête. Mais il faut d'abord trouver des financements qui permettent de les réaliser. Des dossiers ont été déposés. D'autres sponsors seraient souhaitables et aussi d'autres bonnes volontés pour mettre en œuvre des actions nouvelles : il ne faut pas hésiter à suggérer, proposer...

Le travail d'Oreille et Vie ne s'arrête pas aux limites du département ! La réflexion commencée avec les associations bretonnes membre du Bucodes continue. Et, au-delà, les membres du Conseil d'Administration sont attentifs à tout événement concernant les déficients auditifs. C'est le cas des émissions de télévision et articles de presse récents relatifs au prix des appareils auditifs. Le Bucodes n'est pas resté inactif et ce bulletin en rend compte.

Notre prochain rendez-vous approche : le loto associatif convivial du 22 novembre à Hennebont. Venez-y nombreux, avec votre famille et vos amis, et pensez à vous inscrire, notamment pour le repas.

Tout le Conseil d'Administration vous dit : à très bientôt

Jeanne GUIGO
Vice-présidente

SURDITE ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Dans ce second volet de la conférence organisée par Oreille et Vie le 28 mars au Palais des Arts à Vannes, chacun peut lire les interventions des invités, Madame Antoinette LE QUINTREC conseillère municipale à Vannes, représentant le maire, excusé, Madame Julie BASTARD pour la CPAM, Monsieur Eric VILLENEUVE directeur de Cap Emploi, ainsi que les questions et réflexions des personnes présentes.

Intervention de de Mme Bastard, de l'assurance-maladie.

On m'a demandé de vous parler de l'intervention de l'assurance-maladie dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle. La Caisse intervient dans cette prévention suite à une maladie invalidante ou professionnelle, ou encore à un accident de travail. C'est le cas d'une surdité qui intervient après une maladie ou un accident de travail.

L'assurance-maladie intervient d'abord par les prestations légales : les indemnités journalières, le temps partiel thérapeutique qui permet de reprendre le travail de manière allégée, dans le cadre des accidents du travail, par le versement d'une rente, d'une pension d'invalidité, d'indemnités journalières de rééducation.

L'assurance maladie intervient également dans des actions d'accompagnement du salarié qui, suite à une maladie, ne peut reprendre son travail comme il le faisait précédemment. Pour cela elle peut :

- négocier la mise en place des Contrats de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)
- prendre en charge des formations en Centre de Rééducation Professionnelle sur orientation de la Maison Départementale de l'Autonomie,
- financer des actions de Remobilisation Précoces Collectives ou Individuelles.

Elle participe aussi aux équipes techniques « Maintien Dans l'Emploi ».

L'assurance maladie intervient également, par la CARSAT, par les agents préventeurs qui peuvent évaluer le poste de travail. Ainsi pour la surdité ils peuvent chercher un poste moins bruyant et plus adapté à la surdité de la personne. En revanche elle intervient moins sur l'évolution du handicap au sein d'une entreprise, et sur les adaptations nécessitées du fait du handicap.

Le Contrat de Rééducation Professionnelle en Entreprise

Il intervient après une maladie, lorsque la personne est toujours en entreprise, mais avec un risque d'inaptitude, parce que la pathologie a un impact sur son audition ce qui l'empêche de rester au poste qu'elle occupait. Une réadaptation est nécessaire pour éviter l'inaptitude, et, éventuellement, le licenciement. Dans ce cas l'assurance-maladie est au début du dispositif. Nous sommes contactés par exemple, par la médecine du travail, le médecin traitant. Une négociation avec l'employeur est alors mise en place pour adapter le poste de travail dans l'entreprise. Si c'est nécessaire nous cherchons un poste adapté à sa situation et à son audition et proposons un cofinancement de son salaire, à 50 %, pendant un temps pouvant aller de 3 à 12 mois, afin que la personne puisse apprendre un nouvel emploi au sein même de l'entreprise.

Ce sont des contrats qui font 3 à 12 mois, pour lesquels l'assurance-maladie paye une moitié du salaire et l'employeur l'autre moitié. A l'issue du contrat, la personne a un nouveau poste dans son entreprise. C'est un dispositif qui évite à la personne d'être licenciée pour inaptitude.

L'action de remobilisation professionnelle

Cette action est déclenchée dans le cas d'une personne déclarée inapte, ou au moins en arrêt de travail sans perspective de reprise sur son ancien poste. Elle perçoit des indemnités journalières. C'est la CPAM qui met en place l'action soit à son initiative, soit après appel du médecin du travail, de Cap Emploi, ou du SAMETH, le Service d'Appui et de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés. Il faut que la personne trouve un nouveau projet professionnel.

En plus des indemnités journalières qui sont toujours versées, l'assurance-maladie finance, avec l'AGEPHIP, une formation où la personne va apprendre un nouveau métier conforme à son projet professionnel. Le but est qu'à l'issue de cette formation elle puisse se remettre dans une démarche de recherche d'emploi et en trouver un.

Ici l'action se fait à l'extérieur de l'entreprise dans laquelle était la personne et qu'elle a quitté à cause de la survenue de l'inaptitude. Nous intervenons alors pour que la personne puisse reconstruire un nouveau projet.

En cas de difficultés professionnelles à cause d'une surdité, il ne faut pas hésiter à contacter, la CPAM, en parler au médecin du travail, au médecin traitant. On peut également prendre rendez-vous avec les assistantes sociales de la CARSAT : elles ont vraiment un rôle à jouer pour éviter de basculer dans la désinsertion professionnelle.

Intervention de M. Éric VILLENEUVE directeur de Cap Emploi

Cap Emploi s'occupe de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : il y a un Cap emploi par département. C'est une délégation de service public, au même titre que pôle emploi ou la mission locale. Il n'a pas pour mission d'accompagner l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap : le public est réparti entre notamment Pôle Emploi et Cap Emploi, une répartition faite au niveau national en tenant compte d'un certain nombre de critères que je ne peux pas présenter ici.



Nous accompagnons 1032 personnes en situation de handicap chaque année, soit 30 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Une personne ne peut pas contacter directement Cap Emploi : elle doit passer par Pôle Emploi et c'est ce dernier qui adresse la personne à Cap Emploi quand il constate que le handicap est la difficulté majeure pour trouver un emploi.

L'association ADIEPH (Association pour le Développement de l'Insertion et l'Emploi des Personnes Handicapées), qui a la charge de Cap Emploi, porte aussi le SAMETH. Il s'occupe des salariés qui risquent de perdre leur emploi. Il peut être sollicité par le médecin du travail qui est au cœur du dispositif du maintien dans l'emploi, par la personne elle-même, par l'employeur.

Nelly SEBTI - Mon entreprise ne fait pas partie des filières AGEPHIP classiques car dans ma branche nous sommes à OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés). Pourquoi ces divisions entre travailleurs handicapés ? En outre OETH étant à Paris il n'y a pas d'interlocuteurs en province pour faire le travail d'accompagnement que vous faites. Cela a été difficile à gérer pour moi.

M. Villeneuve - OETH résulte d'un accord national de branche : c'est une des possibilités données aux entreprises dans le cadre de l'emploi des travailleurs handicapés. Alors les entreprises qui n'atteignent pas leur quota versent les indemnités à OETH et non à l'AGEFIPH. Depuis 2 ans, nous sommes référents OETH ce qui nous permet d'intervenir lorsque l'entreprise ou un salarié sont concernés par ce type de dispositif. Il y a d'autres types d'accords d'entreprise. Tout cela complique le dispositif. Ainsi le SAMETH ne peut pas intervenir lorsque l'entreprise est concernée par un accord d'entreprise.

Question - Vous dites que vous recevez le plus souvent des adultes qui ne peuvent plus exercer leur métier, mais peuvent encore travailler. Quand le handicap auditif évolue, on peut souvent continuer à exercer son métier, mais il faut avoir des aides. Est-ce que vous intervenez dans ce cas ?

M. Villeneuve. C'est le SAMETH qui intervient pour aménager le poste de travail et non Cap Emploi. Pour les personnes qui relèvent d'un accord de branche nous avons une filiale qui s'appelle 360RH (360 Ressources Humaines).

Si par exemple une intervention pour des prothèses auditives est nécessaire, la première démarche à faire est de solliciter la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) dans le cadre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Et dans un second temps, l'AGEFIPH et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées de la Fonction Publique) qui est l'organisme qui récolte les fonds au niveau des entreprises publiques qui n'atteignent pas 6 % de travailleurs handicapés. Pour les prothèses auditives, il faut savoir que l'AGEFIPH finance 800 EUR par prothèses.

Nelly SEBTI - Pouvez-vous nous parler du parcours d'une personne que vous prenez en charge. Que pouvez-vous proposer au sein de Cap Emploi ?

4

Reprise de l'exposé de M. Villeneuve

D'une manière générale, lorsqu'une personne vient pour la première fois dans nos locaux, nous avons affaire à un adulte qui a un métier mais qui suite à un problème de santé, ne peut plus l'exercer. Les jeunes de moins de 26 ans de représente que 5 % de la population que nous suivons.

Ce n'est pas parce qu'on est inapte à un métier qu'il n'y a pas de solution professionnelle. L'étape la plus importante est de **reconstruire un projet professionnel réaliste** qui tienne compte bien sûr des souhaits de la personne, mais aussi du potentiel d'emploi dans un bassin. Il est inutile d'avoir des projets dans un emploi où il n'y a pas de travail : nous ne sommes pas là pour leurrer ces personnes.

Il y a également le problème du deuil de l'ancien métier d'une part, mais aussi parce qu'on est parfois obligé de déconstruire un projet qui n'est pas réaliste. La définition du projet professionnel est une étape extrêmement importante. Dans cette étape Cap Emploi n'est pas seul : il travaille avec des partenaires, des spécialistes, en fonction de la pathologie, d'éléments médicaux.

Lorsque le projet professionnel est validé, on passe à une formation qualifiante. On constate que le public des personnes handicapées est moins formé que le public des personnes valides. C'est un constat et cela complexifie les chances de réinsertion professionnelle.

Ensuite on essaie de trouver une entreprise susceptible de proposer un emploi à la personne. Malheureusement la situation de chômage des personnes en situation de handicap augmente. Pourtant, il n'y a jamais eu autant de personnes en situation de handicap en emploi ! La situation générale de chômage ne facilite pas les choses. En outre 40 % de la population reconnue travailleur handicapée est formée de seniors. Or on sait que c'est plus compliqué pour les seniors de trouver un emploi. Ainsi, quantitativement, la situation ne décolle pas vraiment.

Qualitativement, nous constatons des améliorations, même s'il y a énormément de travail à faire. Il y a une meilleure sensibilisation du monde économique à l'intégration des travailleurs handicapés. Il y a plus d'entreprises qui nous sollicitent pour du maintien dans l'emploi. Il y a 15 ans nous n'étions pas là.

Il existe plusieurs **aides à l'emploi** qui concernent aussi les personnes en situation de handicap.

Les emplois d'avenir.

Ils s'adressent aux personnes de moins de 26 ans dont le niveau est inférieur au bac, donc des jeunes. Au mieux ils ont un CAP ou un BEP. Pour les personnes en situation de handicap l'âge limite est de 30 ans. Ils concernent les secteurs d'emploi marchand et non-marchand. L'employeur bénéficie d'une aide de 70 % du SMIC. Le but est de monter ces jeunes en compétence en leur offrant un emploi et une formation qualifiante en parallèle. Nous avons fait 30 contrats de ce type en 2014 dont 80 % de contrats CDI.

Les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE)

Ils concernent le secteur non marchand, notamment les collectivités territoriales. Ce sont des contrats de 6 à 24 mois maximum. La prise en charge par l'Etat est de 70 % du SMIC. Pour les seniors en situation de handicap, la prise en charge est de 85 %. Nous avons obtenu que les personnes reconnues travailleurs handicapés et non plus chômeur de longue durée comme précédemment en bénéficient. En effet des personnes en arrêt de travail depuis plusieurs années, sans emploi, ne sont pas considérées comme demandeurs d'emploi de longue durée.

Le contrat d'initiatives à l'emploi

C'est une mesure pour le secteur marchand où l'Etat prend en charge 30 % du salaire pendant un an dans le cadre d'un CDI.

5

Les contrats en alternance

Ce sont des contrats de professionnalisation où la personne alterne entre l'entreprise et un centre de formation. Il y a également une prise en charge par l'Etat et par l'AGEPHIP.

Il y a aussi le **RSA socle**, avec une prise en charge à 90%.

L'échange

Question - Pour un jeune qui a des problèmes de surdit , quelle filiere faudrait-il prendre pour avoir une chance d'avoir un emploi. Y a-t-il des filieres qui sont plus porteuses que d'autres ?

M. Villeneuve - Il n'y a pas de filiere privilegiee selon la pathologie, heureusement. Il faut partir du principe qu'un maximum d'emplois est possible.

Qui embauche aujourd'hui ? Il y a le tertiaire. Nous sommes ici dans un bassin o  il y a les entreprises de services, les grandes surfaces. Le b timent peut recruter egalement. Il y a 30 ans, pour les non-voyants, on savait dans quel metier ils allaient. Ce n'est plus comme cela aujourd'hui. Ce qui est important c'est que la personne puisse s'approprier un projet professionnel.

Intervention - Je suis e quip  d'appareils auditifs sur les deux oreilles. Je suis retrait . Mon dernier emploi  tait aupr s des enfants handicap s mentaux. Je voudrais attirer l'attention sur le comportement pas toujours compr hensif de l'entourage, parce que c'est une blessure de plus. Chacun peut le faire, mais si vous le faites en tant qu'association cela peut avoir plus du poids.

Autre difficulté : je pense que j'ai affaire à des professionnels sérieux, mais comment choisir un type d'appareils ? On est un peu perdu. Il y a aussi le comportement des personnes qui ne veulent pas porter les appareils « parce que cela ne fait pas bien ».

Autre problème : il y a des métiers, des travaux qui accélèrent les difficultés d'audition. Ainsi dans le bâtiment, un ouvrier que je connaissais, je lui disais : « Tu te rends compte le bruit que tu fais lorsque tu fais ce travail ? Et tu n'es pas équipé ! ». Il y a une éducation à faire autour de tous ces problèmes.

Nelly SEBTI - Vous abordez les aides techniques. Le conseil que je donnerais lorsqu'on commence à perdre l'audition, c'est de se rapprocher d'une association qui défend les droits des personnes en situation de handicap. On y trouve des personnes qui peuvent vous accompagner, échanger avec vous sur les différents types de matériel qui existent, vos droits comme l'obligation d'essais, avant d'acheter.

Au niveau des associations, il faudrait arriver à faire homologuer des aides techniques qui sont utiles aux personnes, mais ne sont pas forcément reconnus par les financeurs comme la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) par exemple. Ils ont une liste de matériels homologués, mais la déficience auditive d'une personne ne correspond pas à celle de l'autre.

Je vais vous donner un exemple : la semaine dernière j'étais en réunion à Ploërmel, à l'espace autonomie senior. Il y avait 27 personnes présentes à la réunion. J'avais mon accessibilité personnelle, c'est-à-dire un amplificateur, 4 micros, une boucle magnétique, un émetteur et un récepteur. À la fin de la réunion une personne est venue me voir pour me dire : « Mais, comment faites-vous pour entendre sans vous appuyer sur la lecture labiale ? » Je lui explique mon dispositif et le lui fait essayer. Elle me dit : « C'est extraordinaire ! » C'était un médecin évaluateur à la MDA, porteur d'implant cochléaire et qui ne savait pas qu'il existe des dispositifs qui nous permettent de réduire la fatigue sur une journée, de pouvoir participer à une réunion, de pouvoir simplement entendre sans user son énergie à le faire.

Il faut vraiment se rapprocher des associations. A Oreille et Vie on s'est battu pour faire respecter les droits, inscrits dans la loi de 2005, de personnes dont le forfait surdité avait été refusé à la MDA. On les a soutenues près du tribunal du contentieux de l'invalidité où elles ont obtenu ce forfait.

L'association s'occupe de l'éducation à la surdité. Pour cela elle va réaliser un film sur le quotidien de la personne malentendante grâce au soutien de la fondation Harmonie Mutuelle.

Bien sûr, la technique nous aide mais elle ne suffit pas : il faut un peu d'attention des autres pour qu'on comprenne. Et comme nous parlons bien, ils n'y pensent pas.

Intervention de Mme Antoinette LE QUINTREC conseillère municipale à Vannes

Nous parlons souvent de la réglementation, des services. Mais il y a aussi les associations. En tant que conseillère municipale je peux témoigner de leur travail. Oreille et Vie participe activement à la commission extra-municipale d'accessibilité depuis de nombreuses années, avec d'autres associations concernant d'autres handicaps. Il y a les nombreux textes, mais les associations apportent la pratique. Cela nous a aidés pour aménager certains sites. Ainsi il y a des boucles magnétiques au Palais des Arts. Cela ne se voit pas forcément pour quelqu'un qui ne connaît pas le système ! C'est la communauté d'agglomération qui devra gérer ces questions à l'avenir. Mais nous avons créé un tel réseau avec les associations que nous allons maintenir une commission extra-municipale de l'autonomie pour continuer à fédérer au niveau de la ville, et à bien écouter les besoins des uns et des autres.

Je dois partir. Merci à ceux qui sont intervenus et travaillent dans le domaine de la réinsertion professionnelle. Et bon courage aux personnes confrontées au reclassement professionnel : c'est vraiment difficile.

Intervention - Bonjour, je suis aide-soignante à domicile, malentendante. J'ai une reconnaissance de travailleur handicapé. J'ai expliqué mes difficultés de travail à la médecine du travail ainsi qu'à l'assistante

sociale et ils m'ont aidée. Je crains d'être licenciée car j'ai eu des pressions au travail qui ont entraîné des difficultés psychologiques. Le problème se situe au niveau de l'organisation du travail : on me demande plus d'heures de présence que le temps normal à certains moments et j'ai des difficultés à les faire. J'ai eu un aménagement pour ne pas travailler la nuit, et le médecin du travail a demandé de ne pas dépasser mon quota horaire, mais c'est mal perçu.

M. Villeneuve - Vous pouvez essayer de revoir le médecin du travail. Vous lui demanderez s'il est intéressant qu'une structure extérieure intervienne. Ainsi vous pourriez faire appel au SAMETH. Nos prestations sont gratuites. Souvent les employeurs ne connaissent pas les dispositifs qui existent. Alors vous avez l'impression que cela n'avance pas et ils ne savent pas comment faire. Surtout évitez le versant agressif, allez au dialogue.

Nelly SEBTI - Avec votre association vous pouvez avoir des informations que vous pourrez transmettre à votre employeur pour qu'il se mette en relation avec les organismes compétents, et étudier cet aménagement de poste de travail en lien avec vos besoins. Et à partir du moment où le médecin du travail fait une recommandation sur votre aptitude, elle est obligatoirement prise en compte par l'employeur soit un aménagement de poste soit par un changement de poste. Et des aides techniques peuvent peut-être fonctionner.

S'il y a une contre-indication sur le fait que vous puissiez rester en poste, il peut y avoir une procédure de licenciement.

Mme Bastard - Je parle comme employeur, puisque je gère une équipe de 12 personnes au sein de l'assurance-maladie. D'après ce que je comprends, vous demandez un respect du volume horaire. Dans la mesure où vous êtes plusieurs à intervenir sur votre emploi il faut peut-être laisser le temps à votre employeur de réorganiser l'équipe. Cela peut prendre du temps.

Intervention - Les échanges révèlent des dysfonctionnements à Cap Emploi concernant les personnes en recherche d'emploi. J'en ai aussi constaté au niveau des entreprises qui veulent employer une personne handicapée. Cap Emploi est souvent incapable de fournir un personnel handicapé correspondant au profil.

M. Villeneuve - Il n'y a pas adéquation entre ce que demande l'entreprise et les personnes en recherche d'un emploi. Il y a peu de temps on a demandé un chimiste... Il faut adéquation entre les compétences des personnes et la demande.

Jeanne GUIGO - Souvent les difficultés avec les collègues viennent d'une mauvaise perception des problèmes du déficient auditif. C'est encore plus vrai quand la personne parle bien : on pense alors qu'elle entend bien. Lors de la préparation de la loi de 2005, le Bucodes a demandé qu'il soit introduit dans la loi une disposition pour informer l'équipe de travail du travailleur handicapé car le l'employeur n'est pas le seul concerné. Est-ce que cela se pratique, et qui le fait ?

Autre question : vous avez dit que la majorité des personnes que vous accompagnez ont un niveau scolaire qui est en gros inférieur à la moyenne. Or la majorité des personnes que vous recevez sont des gens qui sont devenus handicapés en cours de vie professionnelle. Est-ce que cela voudrait dire que le handicap toucherait davantage ceux qui ont un moindre niveau scolaire ?

M. Villeneuve - Il faudrait une étude pour pouvoir bien répondre. Mais je le constate dans les entreprises du bâtiment où les personnes ont un niveau CAP. L'agroalimentaire génère aussi du handicap.

Mme Gladys Le ROMANCER - Je suis salariée de l'URAPEDA (Union Régionale des Parents d'enfants déficients auditifs). Nous intervenons pour des personnes qui communiquent en langue des signes, mais aussi pour les personnes malentendantes. Nous intervenons à la demande à l'embauche ou après l'embauche pour expliquer à l'entourage du malentendant ses difficultés, comment lui parler, et aussi aller à l'encontre des idées reçues.

Intervention - Je suis allé sur Rennes à une réunion Cap Emploi. Il y avait des postes de niveau 5 (en dessous niveau bac). J'ai demandé qui pouvait postuler et on m'avait répondu qu'il fallait avoir un bac+2 pour me présenter à l'examen. Tout est dit là-dedans ! Cela montre le parcours du combattant lorsqu'on a un handicap, un combat de tous les instants. La personne qui n'a pas les capacités physique ou mentale de faire le parcours est en grande souffrance !



Intervention - J'ai été comptable d'un groupe important. C'est Cap Emploi qui m'a trouvé cet emploi. J'ai vite été mis à l'écart dans mon poste de travail : je mangeais seul, une heure avant les autres. J'ai dû faire ma carrière seul. Cela a entraîné une immense souffrance psychologique immense. Et rien n'a été fait. Après une opération j'ai été mis directement en invalidité comme un ajustement de variables.

Nelly SEBTI - Ce que j'entends, c'est la souffrance psychologique de votre parcours de vie. J'adresse cette question à la fois à Cap Emploi et à la CPAM : pouvez-vous des groupes de paroles ou une autre action qui nous permettrait, à nous, les malentendants, de pouvoir échanger entre pairs, exprimer cette souffrance et être entendus ? Les personnes en situation professionnelle ont besoin d'un espace où elles peuvent dire les choses. Car bien souvent le dire peut leur porter préjudice. Quand on est rendu à manger en décalage avec les autres, où est l'humanité ?

8

M. Villeneuve - Les groupes de paroles paraissent essentiels mais cela ne relève pas de nos compétences. Ils nécessitent des professionnels spécifiques. Il faut bien séparer les choses. On peut imaginer une commission qui étudie leur mise en place mais ce n'est pas du domaine de l'ADIEPH.

Mme Bastard - Je ne peux qu'acquiescer à ce que vous dites. Mais je rejoins M. VILLENEUVE sur le fait que quand vous vous adressez à la CPAM, vous vous adressez à des administratifs. Je ne sais pas ce qui s'est passé pour vous Monsieur, une réadaptation du poste de travail aurait peut-être pu se faire. Mais pour nous il faut qu'il y ait une sollicitation : on ne peut pas s'autosaisir d'une situation. La sollicitation peut venir d'une assistance sociale, de la médecine du travail, du médecin traitant. Nous ne sommes pas des professionnels du handicap. Nous ne sommes pas des médecins, il faut une intervention extérieure. Pour la mise en place de groupes de paroles, nous n'avons pas les compétences pour le faire. Nous sommes pourvoyeurs et financeurs de dispositifs, nous accompagnons les personnes pour qu'elles s'insèrent dans un dispositif. Mais nous restons administration et n'avons pas les compétences pour le traitement du handicap.

J. Guigo - Une année Oreille et Vie a organisé des groupes de paroles avec des professionnels grâce à une aide financière de la sécurité sociale. Mais La mise en place peut être difficile. Cap Emploi, le SAMETH, ou la sécurité sociale, peuvent-ils nous aider ?

Mme Bastard - Nous pouvons intervenir en financeurs, sur un financement extralégal, dans le cadre de l'action sanitaire et sociale. Mais l'organisation de groupes de paroles, n'est pas de nos compétences, pas plus que le suivi des personnes. Le métier de l'assurance maladie est d'être assureur solidaire en santé. Concernant la prise en charge par l'assurance-maladie de la surdité, elle est bien sûr insuffisante, mais effectivement il y aurait des choses à dire parce que pour les adultes la prise en charge est bien faible. Mais c'est un problème à traiter au niveau national, ministériel.

Intervention - Je suis actuellement en retraite. Pendant toute ma carrière, j'avais une surdité moyenne, entre 40 et 50 décibels de perte. Cette surdité, même moyenne, a été un gros handicap car je n'avais pas la finesse des autres. Cela n'a pas été pris en compte car considéré comme léger. Je l'avais signalé à mon médecin du travail qui n'en a même pas tenu compte.

Mme Bastard - Pour les prestations de l'assurance-maladie le degré de surdité n'intervient pas. C'est pour la maison départementale de l'autonomie que ça intervient. Pour l'assurance-maladie la prise en charge des appareils auditifs dépend de l'âge : moins de 20 ans ou plus de 20 ans.

Emmanuelle MOAL - Je parle pour l'Association KEDITU, l'association des malentendants d'Ille-et-Vilaine. Beaucoup d'adhérents beaucoup de personnes ont exprimé leur difficulté dans leur emploi. Nous n'avons pas non plus la solution miracle et il est parfois difficile d'obtenir une réponse. Concernant les groupes de paroles, nous pensons que certains adhérents en ont besoin. Ils ont besoin de s'exprimer, avec l'aide d'un professionnel, et pas juste entre bénévoles

Intervention - Je ressens que plusieurs ici sont en demande d'un référent pour les aider. Lorsqu'on est en situation de handicap, on confie son histoire à une personne, c'est difficile de changer de médecin, de référent. Et dans le monde du travail, c'est aussi très compliqué. Il serait vraiment utile et même indispensable d'avoir le même référent.

Aujourd'hui, je suis face à plein de dossiers, j'ai eu l'impression d'ouvrir énormément de portes. J'ai une RQTH mais je n'ai toujours pas d'appareils auditifs. Je viens de trouver un emploi, mais je ne sais pas si je dois le dire ou pas.

Mme Bastard - A la caisse primaire, nous employons des travailleurs handicapés. Nous sommes largement dans le respect de la loi. Ceci dit, c'est vrai qu'il y a quand même un grand tabou autour du travailleur handicapé. On sait qu'il y a une RQTH si la personne le dit, mais on ne s'autorise pas demander quel est le handicap. En tant qu'employeur, j'attends du travailleur handicapé qu'il m'en parle car je me demande si j'ai le droit de le lui demander.

N. Sebti - Je pense que c'est important de prévenir l'employeur à divers titres. Il doit remplir annuellement un document statistique pour savoir s'il remplit l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Ce serait dommage qu'il soit considéré comme ne remplissant pas ses obligations, alors qu'en réalité, il le fait. Sur le plan des formations avec la reconnaissance du travailleur handicapé, vous émergez sur des budgets à part. Ainsi, quand il manque de formateurs pour couvrir les demandes, vous pouvez bénéficier d'actions spécifiques.

Il faut aussi savoir que les personnes qui ont RQTH ou une invalidité à 80 % depuis plus de 25 ans peuvent partir à la retraite plus tôt.

Je rappelle la loi de 2005 a introduit la compensation du handicap. Ce n'est pas de la charité ou à la pitié, mais la reconnaissance d'une situation différente que l'État doit prendre en compte et faire en sorte que le parcours de vie, le parcours professionnel, le parcours social, soit celui de tout citoyen.

Reprise de l'intervenant - J'ai été contractuelle dans l'éducation nationale où on m'a envoyé sur plein de postes différents. Je ne comprenais plus les élèves à cause du bruit. Je cherche un autre métier Je trouver un emploi saisonnier de 6 mois dans un autre domaine. Mais je suis face à divers problèmes que j'ai du mal à résoudre.

Je suis allée à Cap Emploi mais on m'a demandé de m'enregistrer d'abord à Pôle Emploi. Je l'ai fait mais on m'a dit qu'ils ne peuvent pas me prendre parce que je travaillais plus dans le public que dans le privé. Il s'ajoute un passage de la MGEN à la CPAM, un problème de mutuelle, une interrogation sur mon niveau de compétence... Il y a plein d'incertitudes.

Pour les prothèses auditives c'est la même chose : la MDA m'a refusé l'appareillage tout en m'accordant RQTH. Or j'ai besoin des prothèses auditives.

J. Guigo - Je pense que le refus s'explique par le niveau de surdit . La MDA n'accorde aide pour les proth ses auditives que si la perte auditive atteint 50 dB, selon un calcul tr s pr cis. A 45 d cibels, pas d'aide. Par contre, gr ce   la RQTH, si vous  tes dans le priv , vous allez pouvoir faire appel aux aides de l'AGEPHIP pour vos appareils auditifs (forfait de 800 euros par appareil).

N. Sebti - L'association accompagne les adh rents pour toutes ces d marches. Mon audition  tait la m me que la v tre, et cela s'est d grad  tr s vite. J'ai d  passer   l'implant cochl aire. L'association aide beaucoup. La loi de 2005 a cr e un principe : un lieu unique, la MDPH (Maison D partementale des Personnes Handicap es), ici la MDA. Ce serait le minimum de dire   la personne de solliciter une structure.

Je m'adresse   Madame Bastard   propos du contrat de r ducation. Quand une personne doit avoir recours   l'implantation, elle doit ensuite suivre une r ducation auditive car elle doit r apprendre les sons. Peut-elle b n ficier d'un contrat de r ducation   l'emploi pour red marrer dans son activit  professionnelle ?

Mme Bastard - Cela peut concerner le temps partiel th rapeutique qui peut  tre prescrit par le m decin. Il permet justement   la personne de prendre du temps pour se r habituer. L'employeur verse le salaire   temps partiel, et l'assurance-maladie compl te pour que la personne ne subisse pas de perte de salaire.  videmment, le temps partiel th rapeutique n'intervient qu'apr s un arr t de travail.

Intervenant - J'ai appris plein de choses depuis que je suis   Oreille et Vie, des informations que je n'avais pas trouv es ailleurs. N'est-ce pas le r le des O.R.L., des audioproth sistes d'informer ? A l'occasion des forums par exemple, pourrait-on r unir toutes ces professions ?

N. Sebti - C'est compliqu  de r unir l'ensemble de ces professionnels. Je d duis des r ponses de Monsieur Villeneuve de Madame Bastard que le travail est d'abord   faire entre nous au sein des associations puis interpeller ces professionnels pour voir quels sont les moyens   mettre en  uvre pour l'insertion des personnes en situation de handicap auditif.

Nous arrivons au terme de la r union.

Merci   tous, particuli rement   Monsieur Villeneuve et   Madame Bastard pour les r ponses aux nombreuses questions pos es. Vous nous avez fait mieux comprendre les missions de Cap Emploi et de la CPAM. Je remercie les repr sentants de Sourdisine et de Keditu qui ont fait le d placement depuis le Finist re et l'Ille et Vilaine.

FINANCER LES DETECTEURS DE FUM E POUR DEFICIENTS AUDITIFS

Ce texte a  t  envoy  par mail aux adh rents qui ont donn  une adresse Internet. Vu son importance il est reproduit ici.

Vous le savez, tous les logements, mais aussi les lieux de travail, les  tablissements recevant du public, doivent  tre  quip s de d tecteurs de fum e, au moins un pour chaque logement. Mais les d tecteurs du commerce ne sont pas adapt s aux personnes qui pr sentent une surdit  importante : comment entendre l'alarme quand on est sourd ou quand on ne porte pas ses proth ses (notamment la nuit)?

Oreille et Vie a tenu inform  ses adh rents des solutions alternatives, et 6 Millions de malentendants y a consacr  un article dans le dernier num ro : des d tecteurs  mettant un signal radio qui est capt  par un



récepteur flash et/ou vibrant. Le problème est le coût de ce matériel : sans doute de 140 à 300 euros pour l'ensemble détecteur/émetteur et récepteur. Pour ceux qui peuvent bénéficier de la PCH, la ministre Ségolène Neuville vient de confirmer que **ces détecteurs de fumée spéciaux malentendants sont bien considérés comme des aides techniques**, et comme telles **doivent être prise en charge par la MDA** (ou la MDPH) dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Voici un extrait de la réponse de Madame Neuville à la question d'un sénateur.

"Un détecteur de fumée spécialement adapté au handicap auditif peut être défini comme une « aide technique », dans la mesure où il s'agit d'un système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap, acquis ou loué par la personne handicapée pour son usage personnel. " ...

"Le détecteur de fumée adapté aux personnes atteintes de déficience auditive n'est pas un matériel faisant l'objet d'un financement par l'assurance maladie. La PCH et les fonds de compensation du handicap peuvent en revanche être mobilisés."

Le fond de compensation mentionné est le fond de compensation départemental. Pour faire la demande adressez-vous au CCAS de la commune.

Ce texte de la ministre confirme et conforte la conviction d'Oreille et Vie, conviction qui avait amené une action près de la MDA il y a quelques années : les détecteurs de fumée avec flash ou vibreur sont des aides techniques pour déficients auditifs et à ce titre peuvent faire l'objet d'une aide financière à l'achat.

Alors vérifiez bien que votre détecteur de fumée vous réveillera bien en cas d'incendie nocturne... ce que je ne souhaite à personne !!!

Jeanne GUIGO

11

NOTRE FILM : « UNE JOURNÉE ORDINAIRE »



Un projet un peu fou, né en 2014, et qui a été mené à terme. Les participants à la sortie du 11 octobre à Ploërmel ont pu le voir sur grand écran grâce au formidable accueil du directeur du complexe de cinéma « Cinélac ».

Le film, d'une durée de 28 minutes, se décline en deux parties de longueur à peu près égales :

- une fiction mettant en scène divers moments d'une journée de travail de Mathieu, malentendant,
- des interviews de trois adhérents d'Oreille et Vie et de quelques amis ou membres de la famille.

La fiction a été jouée grâce au concours bénévoles d'acteurs presque tous acteurs de théâtre amateur. Nous leur adressons un grand merci. Remercions également la Fondation Harmonie Solidarité et la CPAM qui ont apporté leur soutien financier au projet et les entreprises et particuliers qui ont prêté leurs locaux pour le tournage.

Il faut maintenant faire connaître largement ce film, et notamment aux acteurs de la vie sociale, culturelle, citoyenne : maires et responsables de CCAS, directeurs de centres hospitaliers et autre EPADH, responsables d'ADMR, etc. Des DVD seront disponibles à l'association, pour un prix modique. A chacun de diffuser l'information, d'inciter à demander le film.

LE PRIX DES PROTHÈSES AUDITIVES

Suite à la parution du numéro de septembre du magazine « Que Choisir », les journaux télévisés de la Une et de France 2 ont présenté un reportage sur le prix des appareils auditifs. C'est une question qui nous concerne au plus haut point et dont chacun connaît toute l'acuité.

Le Bucodes SurdiFrance a voulu préciser son point de vue en publiant le communiqué de presse reproduit ci-dessous. Il est important que chaque adhérent sache que les associations ne restent pas inactives devant cet important problème auquel il travaille depuis bien longtemps.

Audioprothèses : il est temps d'engager le débat

Paris, le 2 octobre 2015 – Le Bucodes SurdiFrance salue l'intéressante étude que l'UFC-Que Choisira publiée lundi sur son site¹, dénonçant le sous-équipement des Français en audioprothèses et plusieurs dysfonctionnements qui entourent la commercialisation et la prise en charge de ce produit de santé. Elle confirme et renforce plusieurs constats que nous avons déjà exposés dans notre revue 6 millions de malentendants. Elle apporte également des données nouvelles, par exemple sur les liens financiers qui existent entre le secteur de l'audioprothèse et les médecins ORL. L'étude de Que Choisir n'est cependant pas exempte de défauts et une concertation sur ces sujets est nécessaire en présence de toutes les parties concernées.

Cette étude réaffirme le constat, précédemment établi par le Bucodes SurdiFrance dans son rapport de novembre 2014, *Le reste à charge en audioprothèse*² : le reste à charge est trop élevé et souvent dissuasif pour les patients. Cela est particulièrement vrai pour les plus de 60 ans qui, contrairement aux plus jeunes, n'ont pas accès aux aides de la MDPH et des organismes qui financent l'accessibilité en milieu professionnel. Le second constat, pleinement partagé par le Bucodes SurdiFrance est celui d'un besoin de transparence à tous les niveaux dans l'intérêt de l'utilisateur.

L'enquête de l'UFC-Que Choisir a été largement reprise par de nombreux médias ; le Bucodes et ses associations membres ne peuvent que se réjouir de cet impact médiatique. Elle aborde la question sous l'angle du marché de l'audioprothèse, ce qui constitue un point d'entrée essentiel. Cependant, malgré la remarquable qualité et la précision du travail d'investigation réalisé par l'UFC-Que Choisir, le raisonnement qui consiste à penser qu'en doublant le nombre d'audioprothésistes la concurrence fera baisser les prix s'avère caduque. La théorie économique et l'expérience d'autres pays pour le marché de l'audioprothèse comme l'expérience de la France pour l'optique, montrent que c'est le contraire qui se produira. Le Bucodes SurdiFrance publiera prochainement un article sur ce sujet dans le magazine *6 Millions de Malentendants* et sur le site *surdifrance.org*. L'UFC-Que Choisir ne mentionne pas non plus l'incroyable dispersion des prix pratiqués pour un même appareil, qui peuvent varier du simple au double, ni la qualité de service, très inégale d'un audioprothésiste à l'autre.

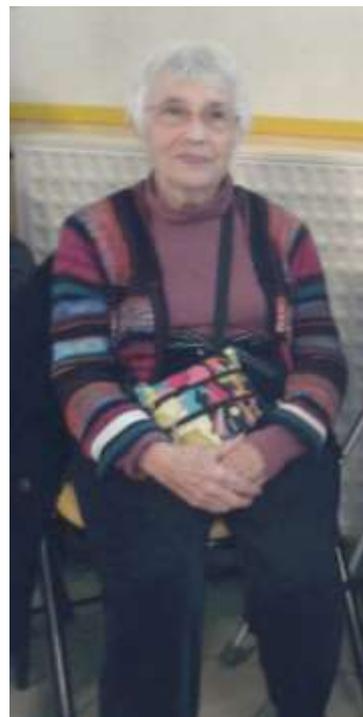
Ces questions sont d'importance et le Bucodes SurdiFrance, association reconnue d'utilité publique, qui fédère plus de 40 associations de personnes devenues sourdes et malentendantes en France estime qu'il est plus que temps que les Pouvoirs Publics prennent l'initiative de réunir les représentants des usagers, du corps médical, des industriels, des audioprothésistes et des instances politiques pour engager un travail de concertation et apporter des réponses concrètes à cet enjeu de santé publique.

1. UFC-Que Choisir, *Audioprothèses, Un marché verrouillé au détriment des malentendants*, septembre 2015, 28p.

2. *Rapport sur le reste à charge en audioprothèse* : <http://surdifrance.org/publications/rapports-bucodes-surdifrance>

MARTINE NOUS A QUITTES

Le 29 juin dernier, nous étions une dizaine d'adhérents d'Oreille et Vie à accompagner Lucien Espi et de nombreux amis pour l'adieu à Martine. Elle s'en est allée après avoir courageusement lutté contre la maladie. Violette et Jeanne, qui ont travaillé de longues années avec Martine, lui rendent hommage.



- Le 29 Juin dernier fut l'occasion pour de nombreux membres de l'association de rendre un dernier hommage à Martine Espi qui nous quittait après avoir lutté pendant près de deux ans contre la maladie.

Je garde d'elle un souvenir très reconnaissant, ce fut elle qui me reçut la première fois à la permanence qu'elle assurait il y a plus d'une dizaine d'années, elle me fit découvrir l'association et son esprit de solidarité.

Avec son époux Lucien, elle était toujours prête à accueillir les nouveaux venus, à participer aux activités de l'association et à la représenter dans les différentes commissions de la ville de Vannes alors même que ses problèmes d'audition s'aggravaient et que l'accessibilité faisait souvent défaut. Jusqu'au bout elle s'est intéressée aux activités d'Oreille et Vie et à chacun de ses membres qui pouvaient compter sur son accueil chaleureux et amical.

Elle fit aussi partie du Conseil d'Administration dont elle faisait le compte rendu avec beaucoup d'application et de précision.

Merci Martine pour ton humanité et pour tout ce que tu nous as apporté, tu es toujours parmi nous avec ton sourire bienveillant, essayons de poursuivre ton exemple.

Violette

13

- Martine tu nous as quittés après avoir lutté avec courage contre la maladie.

Je me souviens de notre première rencontre : une réunion de l'association à Auray en 1974. Depuis cette réunion tu es restée attachée, je dirais chevillée, à ce qui était alors l'ARDDS 56 et est devenu Oreille et Vie.

Tu as été de toutes les évolutions, de tous les combats, modérant les ardeurs quand il le fallait. Tu as porté à Vannes et dans le pays de Vannes, souvent seule, la cause que nous défendons, assurant les permanences, participant aux commissions dans des conditions difficiles car ta surdité progressait et les équipements ne suivaient pas. Tu as toujours animé le stand aux forums des associations de Vannes, et tu étais encore là au dernier, en septembre 2014.

Nos relations se sont vite transformées en amitié et j'aimais échanger avec toi et Lucien. Vous m'avez souvent ouvert votre porte et votre table et ce fut encore le cas récemment alors que tu souffrais beaucoup. J'ai ainsi eu la joie de te revoir, et cela a été la dernière fois. Tu as demandé où en étaient les projets de l'association et nous en avons longuement parlé.

Martine tu vas nous manquer mais je suis sûre que ce que tu as voulu insuffler va continuer à inspirer notre association pour un meilleur service aux personnes qui, comme toi, doivent affronter la surdité. Nous aurons ton étoile pour nous guider.

Au revoir Martine.

Jeanne

ACCESSIBILITE

L'accessibilité reste un souci permanent d'Oreille et Vie et de toutes les associations de malentendants membres du Bucodes. Sont présentés ci-dessous :

- le travail de l'équipe de bénévoles au festival Interceltique de Lorient,
- les efforts faits à l'Ecomusée de Groix,
- un espoir pour ceux qui ne peuvent pas téléphoner,
- des échos de la journée bretonne de formation

Journée bretonne de formation

A la fin de la réunion régionale du 11 avril, les associations bretonnes membres du Bucodes, l'association des Côtes d'Armor, Sourdine (29S), Surd'iroise (29N), Keditu (35) et Oreille et Vie se sont retrouvées à Châteauneuf du Faou, le dimanche 28 juin, pour une journée de formation sur les questions d'accessibilité. Il s'agissait de mieux connaître les parties de la loi ainsi que dans les différents décrets et arrêtés qui réglementent cette accessibilité pour les personnes en situation de surdité. Chacun des participants est reparti en sachant tout des obligations de boucles d'induction magnétique, d'affichage des prix, de normes pour les ascenseurs...



14



Il est en effet important que les malentendants et devenus sourds soient présents aux commissions d'accessibilité des communes et communautés de communes ou d'agglomération. On le sait, les absents ont toujours tort. Les présents sont ceux qui font avancer les choses, dans le domaine qu'ils connaissent, et on convainc plus facilement quand on s'appuie sur la réglementation.

Un autre objectif de la journée était de se préparer à faire des formations. Les administrations et entreprises ont maintenant l'obligation de former les personnels en lien avec le public à

l'accueil des personnes en situation de handicap. Et qui peut mieux le faire que ceux qui vivent chaque jour cette situation ?

Les travaux en petits groupe ont permis de dégager les interrogations qui restent : tout n'est pas réglé par les textes ! Et chacun est reparti avec des pistes de travail ; des promesses de contacts, et la ferme volonté de se retrouver à l'automne.

Bien sûr le groupe s'est accordé une longue pause pour le déjeuner en plein air, dans une ambiance très sympathique.

La prochaine rencontre est prévue à Saint Briec le dimanche 22 novembre. Tout le monde y est invité !

Le Festival Interceltique de Lorient, du 7 au 16 août 2015

Cette année, nous étions une équipe de 9 bénévoles pour le festival interceltique afin de tester les boucles magnétiques mises en place sur différents lieux d'une part et de proposer des casques et des colliers magnétiques lors des spectacles au Grand Théâtre et à l'Espace Marine d'autre part.

Toutes les personnes qui ont essayé les différents systèmes mis à disposition sont enchantées de la qualité sonore des spectacles et concerts. Une nouveauté cette année, Jeanne et moi avons pu tester la boucle magnétique lors de la grande parade dans le stade du Moustoir. Ainsi, nous avons pu suivre les commentaires émis à l'arrivée de chaque groupe dans le stade, évoquant tantôt l'histoire de la création de tel groupe ou le détail des costumes d'une région.



Le stand à l'Espace Marine

Petit moment fun du festival, alors que nous étions à l'Espace Marine, nous avons fait tester le dispositif aux bénévoles du bar en face de l'entrée qui ont été enchantés de pouvoir entendre aussi distinctement ce qui se passait à l'intérieur du chapiteau.

Pour nous remercier de notre investissement tout au long des différentes commissions dont celles concernant le festival interceltique, Hélène LEBLANCHE, responsable de la mission accessibilité de Lorient Agglomération, a tenu à inviter toute l'équipe accessibilité (tous handicaps confondus) à déjeuner au restaurant.

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour l'équipe accessibilité : Cécile Ferrand, Cécile Belan, Mélanie, François, Nicolas, Alain, Anne-Cristelle, Jeanne et Nelly.

Nelly SEBTI

15



La joie d'entendre grâce au casque

Je tiens à remercier tout particulièrement Justine Le Véler (référente au FIL) ainsi que Nelly qui m'a très bien expliqué le fonctionnement des casques et le déroulement des opérations. J'ai eu la chance d'essayer un casque audio pour écouter en stéréo et j'ai trouvé le son incroyablement bon, c'était très appréciable.

Un grand Merci pour cet évènement à l'espace Marine qui m'a appris beaucoup, et bravo à tous pour cette très bonne organisation.

Anne-Christelle DOUILLARD, bénévole

L'écomusée de Groix

C'est sans doute en 2013 que j'ai découvert cet écomusée. J'avais été invitée par la mission accessibilité de Lorient agglomération, avec d'autres représentants associatifs, à visiter cet établissement afin de donner un avis sur sa mise en accessibilité.

Nous avons découvert un écomusée riche de documents, qui retrace l'histoire de l'île, en remontant à la préhistoire, et une conservatrice, Sylvie San Quirce passionnée et passionnante. Il mérite qu'on y consacre du temps... mais pêche par le manque d'accessibilité.



Sylvie est bien décidée à permettre à tous de visiter ce lieu de mémoire groisson. Pour ce qui est de malentendants et sourds, suite à différents contacts et à notre visite (à Nelly et moi) en 2014, elle a déjà fait installer au guichet d'accueil un système de type boucle magnétique utilisable aussi par ceux qui ne sont pas appareillés (et avec programme T) grâce à un écouteur comparable au combiné d'un téléphone. Elle espère également pouvoir faire équiper une salle de réunion d'une boucle magnétique, tout en travaillant bien sûr à l'accessibilité pour les autres types de handicap. Chacun l'aura compris : il lui faut trouver des financements, et pour cela convaincre ! Et son projet ne s'arrête pas là : elle veut que les vidéos présentées soient sous-titrées, comme qu'on peut voir actuellement, mais celle-ci est en anglais.



Si vous prévoyez un séjour à Groix, même pour une journée, allez visiter l'écomusée ! Vous ne le regretterez pas. Et dites que vous êtes d'Oreille et Vie !

Jeanne GUIGO

Accès au téléphone

Pouvoir téléphoner quand on n'entend pas, ou qu'on a des difficultés à parler, n'est-ce pas une grande aspiration de toutes les personnes qui, de par leur handicap, n'ont pas accès à ce mode de communication. Cette impossibilité ajoute du handicap au handicap !

L'expérimentation "centre relais" s'est déroulée de juin 2014 à mai 2015. Seuls 2 adhérents d'Oreille et Vie y ont participé. Actuellement un projet de loi sur le numérique est en discussion, projet qui veut inclure l'accès de tous à cette technique. Le texte qui suit, extrait de... permet d'espérer quelques changements.

« L'article 28 cherche à généraliser l'accès des personnes sourdes ou malentendantes aux services téléphoniques. Les services publics, les services clients, les entreprises et les offres de communications électroniques seront tenus de proposer "un service de traduction écrite simultanée et visuelle" dans les cinq ans après la promulgation de la loi. »

Ce n'est pas encore le centre relais pour tous, mais on peut espérer quelques avancées.

RETOUR SUR LES TEMPS DE RENCONTRE

Journée pour être Ensemble...

Dimanche 14 juin 2015 « Oreille et Vie » organisait, avec le concours d' « Evasion Rando », association Lorientaise de randonnée, une journée de marche sur Auray et Brech. Une quarantaine de personnes avaient rejoint le Centre Gabriel Deshayes situé près de « La Chartreuse » couvent à Brech.

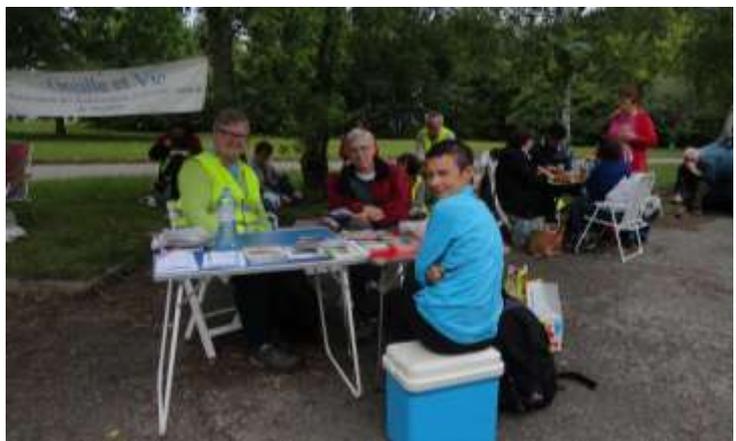


Dès 9h30 un groupe de marcheurs parcouraient une première boucle de 9,5 km qui passait par le joli village de St Dégan. Au retour les courageux marcheurs partageaient avec ceux restés sous les arbres un pique-nique sympathique dans le parc du Centre Gabriel Deshayes. Ce centre est géré par une association qui a mis en place différents établissements et services accueillant enfants, adultes avec déficience visuelle, auditive, troubles du langage voire troubles associés au polyhandicap.

L'après-midi 2 circuits étaient proposés, l'un de 12km autour d'Auray l'autre de 5km autour de Toul et Goug. Les deux circuits permettaient de longer la rivière d'Auray qui est une ria et se nomme la Ria du Loc'h. Elle se jette dans le Golfe du Morbihan et est navigable. Elle fait 56,4km de long. Au moment des fortes marées de gros navires peuvent la remonter jusqu'à la ville. Elle traverse 10 communes dans le Morbihan. Durant cette marche on a découvert des vasières et des herbues très étendus d'un grand intérêt écologique. Depuis 2009 une grande partie du débit du Loc'h est captée à Tréauray dans une station de potabilisation de l'eau exploitée par la Saur.

17

Arrivés au « Champ des Martyrs », Jeanne nous a expliqué que des royalistes avaient été fusillés à cet endroit le 27 juin 1795. Une flotte à la solde de l'Angleterre débarque 5 400 émigrés venus rejoindre les Chouans de Bretagne avec pour objectif de restaurer la monarchie en France. Face à l'armée républicaine, les « blancs » se retranchent sur la presqu'île de Quiberon. Mais en 3 semaines l'armée du Général Hoche arrêtera 6262 personnes dont 748 seront fusillés sur ce lieu appelé, dès 1795, le « Champ des Martyrs ».



Sur ce site une chapelle expiatoire de style néo-classique a été érigée en 1829 en leur honneur et elle a abrité leur sépulture. Une partie des ossements a été rapatriée dans la chapelle de la Chartreuse.

Cette journée fut marquée par le soleil, la convivialité et la découverte pour beaucoup de lieux nouveaux. En fin d'après-midi nous avons pu voir les jardins partagés et le jardin médicinal de la Chartreuse ouverts à l'occasion de la « Journée des jardins ».

Ce fut l'occasion d'échanger entre malentendants mais aussi avec les randonneurs avertis de « Evasion Rando » qui, une fois de plus, ont mis à notre disposition leur connaissance du terrain. Ajoutons que Jeanne était sur ses terres natales et a pu nous donner explications et anecdotes vivantes sur son pays d'Auray.

Annie BERTHIER et Annie LE GREVELLEC

Les forums 2015

Pour cette année 2015, Oreille et Vie trois forums ont mobilisé Oreille et Vie.

Le forum handicap du 13 juin

C'était un forum incontournable qui a rassemblé, à l'initiative du Conseil Général et de la CPAM, avec la participation de la CAF et de la MDA. Le stand d'Oreille et Vie, où 6 adhérents se sont relayés tout au long de la journée pour assurer une présence, a vu bonne affluence. questions ont beaucoup porté sur les appareillages et les aides financières. Les permanents ont une nouvelle fois été frappés par la méconnaissance des possibilités offertes par les aides techniques comme la boucle magnétique, les systèmes micro et récepteur FM... surtout les gens découvraient tout ce que peut apporter l'association information, contacts...



Les
Et
en

Ce forum, qui réunissait les associations de tous handicaps, a aussi été une bonne vitrine de ce qui existe en ce domaine dans le département et l'occasion de s'informer sur les évolutions dans la prise en charge du handicap grâce aux conférences, accessibles.

Forum de la vie associative à Vannes

Depuis plusieurs années, début septembre, Oreille et Vie participe au forum de la vie associative de Vannes, au Parc Chorus. Cette année celui-ci avait lieu le 5 septembre 2015.

Trois membres de l'association ont tenu le stand (Nelly, Jeanne et Violette) tout au long de la journée. Jacky et Marie Christine sont venus nous voir et nous avons pu compter une trentaine de visiteurs. Leurs questions concernaient les appareillages : les prothèses auditives bien sûr mais aussi qu'est-ce que la boucle magnétique ? comment fonctionne la position T ? le problème des acouphènes, y a-t-il des solutions ? le sous titrage à la télévision, les films sous titrés, les permanences, les possibilités d'apprendre la langue des signes ce qui nous conduit tous les ans à expliquer que ce n'est pas la solution idéale pour les adultes devenus malentendants ou sourds. Nous avons fait découvrir à beaucoup un dispositif d'écoute de guichet et plusieurs ont apprécié de pouvoir échanger plus facilement en utilisant l'écouteur du dispositif.

Nous avons eu la visite d'une personne qui enseigne la musique (professeur diplômé) pour les personnes malentendantes. Pour ceux ou celles que cela intéresse nous avons gardé les coordonnées. Des questions relatives à l'implantation pour un enfant sourd nous ont aussi été posées. Nous avons aussi présenté la plaquette sur l'accessibilité.

Ces échanges nous confortent toujours sur la nécessité d'exister en tant qu'association car de nombreuses personnes sont en attente de réponse à leur problème de surdité ou à celle de leurs proches.

Ce forum est aussi un moment d'échange avec les autres associations de handicapés. Avec le CEHM (comité entente handicap du Morbihan) dont nous faisons partie nous comprenons mieux les difficultés de chaque handicap et faisons progresser ainsi l'accessibilité pour tous.

Nous remercions la Ville de Vannes de la bonne organisation de ce Forum où nous avons trouvé notre place.

Violette

Forum des associations de Lorient

Ce forum s'est tenu les 19 et 20 septembre à la mairie de Lorient. Pour loger un maximum d'associations, un chapiteau avait été dressé sur la place de la mairie. Les associations du domaine social avaient leur stand, pour la plupart dans des salles de la mairie.

La fréquentation de ces salles a été inférieure à celle des années passées, notamment le dimanche. Était-ce en raison de la concordance avec les journées du patrimoine ? Cependant nous avons pu constater que les personnes venues demander des renseignements, le plus souvent sur les appareillages et les aides financières, sont repartis heureux des informations reçues.

La sortie du 11 octobre à Ploërmel

Ce sont 15 adhérents qui ont participé à un moment ou un autre de cette journée. Comme toujours la rencontre a été sympathique, ceux qui étaient arrivés le matin découvrant, ou redécouvrant, avec étonnement et admiration l'horloge astronomique de Ploërmel, horloge conçue et réalisée par le frère Bernardin de la congrégation des frères de Ploërmel, entre 1850 et 1855. Nous en avons admiré la conception et la précision : l'horloge fonctionne toujours avec une infaillible précision.

Le repas au restaurant, très apprécié, a été un moment très convivial. Puis chacun a pu voir en avant-première le film d'Oreille et Vie, Une journée ordinaire. Un certain nombre de personnes extérieures à l'association mais intéressée c'étaient jointes au groupe. Enfin chacun s'est laissé porter par le très beau jeu des acteurs des scènes du film « L'étudiante et Monsieur Henry ».

Une journée riche en découvertes et échanges !

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

19

Le loto du 21 novembre à Hennebont

Ce sera un moment important de convivialité et, pour une petite part, de soutien à l'association. On peut y venir en famille, avec des amis... Et à la Maison Saint Hervé d'Hennebont le problème de parking ne se pose pas ! Il y a de la place...

Que chacun pense à s'inscrire pour le repas : une feuille de rappel avec bulletin d'inscription est jointe au bulletin.

L'Assemblée Générale ordinaire

Elle est prévue le dimanche 17 janvier à Auray. Elle se terminera, comme les années passées, par la galette des Rois. La convocation sera envoyée (par mail à ceux qui ont une adresse Internet) en fin d'année.

Les ciné-débats du mois de mars

Une des missions de l'association est d'aider les adhérents, et aussi toutes les personnes porteuses de surdit ,   vivre le mieux possible leur quotidien. La conf rence sur la vie professionnelle a fait ressortir combien la souffrance psychologique est pr sente. C'est pourquoi le Conseil d'Administration propose, en trois villes du d partement, une soir e « cin -d bat » (d but   18 heures)   partir du film « Une journ e ordinaire ». Elle sera pr c d e par des tests auditifs assur s par des audioproth sistes.

Les dates et lieux (les salles seront pr cis es ult rieurement) :

- Vannes le 10 mars
- Plo rmel le 16 mars
- Lorient le 22 mars.

Des dates   noter et   faire d j  conna tre...

Sommaire

<i>Surdité et parcours professionnel</i>	2
<i>Financer les Détecteurs de fumée pour déficients auditifs</i>	10
<i>Notre film : « Une journée ordinaire »</i>	11
<i>Le prix des prothèses auditives</i>	12
<i>Martine nous a quittés</i>	13
<i>Accessibilité</i>	14
Journée bretonne de formation	14
Le Festival Interceltique de Lorient, du 7 au 16 août 2015	15
L'Écomusée de Groix	16
Accès au téléphone	16
<i>Retour sur les temps de rencontre</i>	17
Journée pour être Ensemble...	17
Les forums 2015	18
La sortie du 11 octobre à Ploërmel	19
<i>Les prochains rendez-vous</i>	19

Calendrier

Date	Objet	Lieu
21 novembre	Loto et repas (<i>lieu à confirmer</i>)	Hennebont
17 janvier	Assemblée Générale	Auray
10 mars	Ciné-débat et tests auditifs	Vannes
16 mars	Ciné-débat et tests auditifs	Ploërmel
22 mars	Ciné-débat et tests auditifs	Lorient

**Pensez à consulter, le site Internet de l'association,
<http://www.oreilleetvie.org>**

Consultable aussi sur tablettes et sur smartphones

Les bulletins sont téléchargeables sur le site, en couleur, deux à trois mois après leur parution.

Oreille et Vie, Association des Malentendants et Devenus Sourds du Morbihan
Membre du Bucodes SurdiFrance
11 Maison des associations 12 rue Colbert 56100 LORIENT
tél/fax 02 97 64 30 11 ; oreille-et-vie@wanadoo.fr; Site Internet : <http://www.oreilleetvie.org>

Permanences

A Lorient le mardi de 16 h à 18 h et le jeudi de 10 h à 12 h

Maison des Associations porte C 2^{ème} étage gauche

A Vannes hors vacances scolaires (tél 02 97 42 63 20 hors permanences)

le 1^{er} jeudi du mois de 17 h à 18 h, Maison des Associations 6 rue de la Tannerie *

le 2^{ème} jeudi du mois de 17 h à 18 h au CHBA (hôpital Chubert), hall d'entrée

Pour Pontivy : contact téléphonique 02 97 25 70 55

Transcription de la parole : Renseignements au siège de l'association.

* jusqu'à la fin de l'années 2015, transfert en un autre lieu prévu en 2016